



DISI Paris-Champagne Compte-rendu de la CAPL du 19 Mars 2013

Mouvements locaux des catégories B et C

Étaient présents pour la CGT Finances publiques : **Hervé PERESINI** pour la catégorie B, **Olivier PAULMIER** et **Éric CHABROULET** pour la catégorie C, **Michel RISACHER** en tant qu'expert aux 2 CAPL.

Ordre du jour sur le mouvement local de la catégorie C :

Il y avait une seule demande d'affectation locale sur une structure d'assistance d'un ÉSI. Le poste était déjà occupé par l'agent, cette demande consistait juste à régulariser la situation. Le Directeur a donné satisfaction.

Vote : **POUR** à l'unanimité.

RESERVES : la CGT Finances Publiques constate que l'affectation indique juste l'ÉSI obtenu, sans précision de la structure d'assistance. La CGT a toujours revendiqué des affectations les plus fines possibles, ce que le directeur a refusé.

Ordre du jour sur le mouvement local de la catégorie B :

Il y avait cinq demandes de réaffectation locale, dont une faisait suite à la fermeture (contestée par la partie syndicale) du service Éditique de Créteil (ESI de Paris-Montreuil). Le Directeur a donné satisfaction à la totalité des demandes.

Vote : **POUR** à l'unanimité.

RESERVES : la CGT Finances Publiques a fait remarquer à M. Lux une situation paradoxale au regard de la politique d'emploi à la DISI : à l'ÉSI Paris-Montreuil un agent a été réaffecté sur un poste d'assistance, alors que dans le même temps, six postes d'assistant-utilisateur y ont été supprimés pour 2013 !

Questions diverses :

A l'issue de la lecture de la déclaration liminaire (lire au verso), a eu lieu un débat avec la Direction sur le retard de publication du Plan de qualification ministériel, document essentiel pour la détermination du nombre annuel des promotions internes de C en B et de B en A. Le report *sine die* de la publication de ce document de référence n'était accompagné d'aucune date indicative sur sa fourniture ultérieure. Tout en confirmant que la décision de publication relève uniquement du Ministre, M. Lux a annoncé avoir relancé la Direction générale et le service des Ressources humaines sur ce sujet ; mais selon ses propres termes, « il s'agit plus d'une complication que d'un blocage ».

Deux informations nous ont interpellés :

- La volumétrie des promotions à prévoir « pourrait réserver des surprises », à savoir que pour les changements de corps de B en A il n'est pas exclu que le nombre de promus puisse être inférieur au nombre de directions locales... On se retrouverait donc, dans ce funeste cas de figure, avec des Directions où une unique promotion serait retenue, voire aucune, ce qui serait scandaleux. M. Lux indique toutefois que « la DISI Paris-Champagne étant la plus importante en nombre d'agents il serait incompréhensible que personne n'y soit retenu ». Le phénomène est moins sensible pour les C en B où le nombre de promus est toujours plus nettement étoffé. Néanmoins, le Directeur nous a indiqué qu'« il est conseillé d'attendre d'avoir en main propre la feuille d'affectation fournie par RH avant de fêter votre promotion ». Nous voilà rassurés !
- Le retard de publication du Plan de Qualification Ministériel, en faisant reculer l'organisation de la CAPN de listes d'aptitude, peut nuire à l'agent promu car il doit nécessairement disposer d'un temps suffisant pour s'organiser s'il est muté sur une nouvelle affectation géographique. Ici, M. Lux souhaite simplement que « les délais de communication aux agents restent décents ».

Les bonifications de capital mois seront reprises sur les promus avec l'accord « tacite » de l'agent, puis réattribuées à la réserve des CAP de recours ou abondées sur la dotation de l'année prochaine.

Commentaire de la CGT Finances Publiques :

Les Tableaux d'avancement 2012 avaient déjà montré que le nombre d'agents sélectionnés *in fine* était loin d'être celui attendu. Le simple fait de se demander si le premier classé d'une liste d'aptitude sera effectivement admis est révélateur de l'omnipotence étouffante des contraintes budgétaires, lesquelles disparaissant par ailleurs comme par enchantement lorsqu'il s'agit pour le gouvernement d'accorder 20 milliards de crédits d'impôt « compétitivité » aux entreprises ! Pour la CGT Finances Publiques il est proprement impensable que pour B en A le nombre de promus puisse être inférieur au nombre de directions locales.

En outre, la CGT Finances Publiques déplore que suite à des particularités de calendrier, des bonifications ont déjà été attribuées au titre de l'évaluation/notation 2013, alors que les admissions aux concours internes n'étaient pas encore connues. Ces illogismes ne peuvent que nuire à l'intérêt des agents.

Régularisations horaires suite aux intempéries des 12 et 13 Mars 2013 :

M. Lux a adressé le 13 Mars un mail à tous les ESI selon lequel la Direction accorde une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle aux agents n'ayant pu rejoindre leur poste ; cette mesure doit s'appliquer sous forme de crédit horaire pour les agents étant arrivés sur leur lieu de travail avec un important retard et/ou contraints de rentrer chez eux avec beaucoup d'avance (à partir de 15h00 à l'ÉSI de Paris-Montreuil pour la journée du 12 Mars). Cette mesure est applicable sur les deux journées des 12 et 13 Mars.



DISI Paris Champagne – CAPL du 19 Mars 2013 : Mouvement local des catégories B et C

Déclaration liminaire

Monsieur le Président de la CAP locale,
Mesdames et Messieurs de la Parité Administrative,
Cher-e-s Camarades,

« Enfin ! »

C'est ce mot exprimé sous le signe du soulagement et d'un peu de justice retrouvée, que de nombreux collègues ont dû prononcer avec un poids de moins sur le cœur et avec la fierté du juste combat entamé il y a longtemps - et mené à bien. L'accès au huitième échelon de la catégorie C ne sera plus contingenté. La journée de carence va disparaître.

Ces annonces issues des négociations salariales du mois de février ont un air d'inespéré tant le gouvernement semblait, ces derniers mois, s'arc-bouter sur ces mesures absurdes. C'est avec une joie bien réelle que la CGT Finances Publiques et les autres organisations syndicales ont vu aboutir ces revendications. Mais que Madame LEBRANCHU se soit pour cette fois rangée à ces raisons ne fera, en aucun cas, baisser la garde syndicale. Déjà des voix s'élèvent pour réclamer, à juste titre, l'abrogation immédiate de la journée de carence en lieu et place de sa disparition future.

Et pendant ce temps, la nouvelle formule de l'évaluation/notation se met en place, avec ses aspects pour le moins discutables en matière de traitement « sur mesure » des carrières professionnelles, et qui semblent entrouvrir la porte, à la manière d'un cheval de Troie, à la prime de fonction et de résultat dont les effets sur la rémunération pourraient s'avérer dévastateurs pour une immense majorité de collègues, toutes catégories confondues.

Pendant ce temps, les menaces gouvernementales se précisent, discrètes, contre le statut des fonctionnaires. A l'issue des « négociations » de début 2013 entre partenaires sociaux, un soi-disant Accord national interprofessionnel que la CGT n'a pas signé, initié par le MEDEF pour accroître la précarité de l'emploi, a vu le jour et a reçu l'aval non avoué du gouvernement qui entend l'examiner *en l'état*, et rapidement, en Conseil des Ministres ! Nombre de salariés ont manifesté publiquement et dans l'action, leur désaccord à cette proposition le 5 mars dernier à Paris.

Pendant ce temps, le Haut Conseil des Finances publiques, nouvelle instance de contrôle créée en Octobre 2012, met en route des mécanismes ayant pouvoir de faire plier le Budget de l'État aux exigences du Traité Européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance. Des exigences marquées, bien évidemment, du sceau de l'austérité car cette institution qui se veut indépendante n'aura de cesse de prévenir tout *dérapage* pouvant remettre en question la stricte application de la loi organique relative au pilotage des Finances publiques. Les apparences ne laissent guère de place au doute : il ne s'agit ni plus ni moins que d'une institution, une de plus, programmée pour détruire des emplois publics. La CGT Finances Publiques le dit et le répète : aucune suppression de poste n'est plus tolérable dans notre Administration !

Il va sans dire que la CGT Finances Publiques fera preuve de la plus grande vigilance contre ces nouvelles menaces et appellera, si nécessaire, à la plus large mobilisation pour y faire face. La CGT Finances Publiques tient par ailleurs à faire part du mécontentement suscité par le report des CAPN d'aptitude d'accès aux corps supérieurs B et A, à une date non précisée, suite à l'absence de publication du Plan de qualification ministériel.